

## LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRES

### FONGICIDE

### SUSPENSION

Pour la suppression de la moisissure grise, de la brûlure des feuilles et du chancre des tiges (causés par botrytis) et le blanc dans les concombres, les poivrons et aubergines (sous-groupe de cultures 8-09B) et les tomates de serre, ainsi que de l'alternariose dans les tomates de serre et de la pourriture grise (botrytis) dans les laitues de serre.

### COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Fluopyram .....500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agents de conservation.

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32208 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET: 0,5 L à vrac

Distribué par :  
Envu Canada  
137 Glasgow Street, Suite 210  
Office 111  
Kitchener, ON N2G 4X8  
Canada

Renseignements sur le produit : 1-800-331-2867  
[www.ca.envu.com](http://www.ca.envu.com)

Registrant : Bayer CropScience Inc.

**MISE EN GARDE: Ne pas appliquer dans des conditions de faible luminosité, car les cultures pourraient subir des dommages**

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:**

### **LE PRODUIT:**

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES est un fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la suppression de certaines maladies dans les plants de légumes cultivés en serre. LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

### **MISES EN GARDE:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS**

Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

Pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères. Lorsqu'il est appliqué sur le feuillage, NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation (portatif ou automatisé) ou à l'aide d'un nébulisateur manuel ou un appareil pneumatique.

### **DÉLAI DE SÉCURITÉ**

Ne pas retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité de 12 heures.

### **PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau ou étangs par suite du nettoyage des pulvérisateurs ou de l'élimination de la solution de pulvérisation inutilisée.

#### **ENTREPOSAGE:**

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION:**

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

Toujours lire et suivre les instructions sur l'étiquette.  
LUNA PRIVILEGE<sup>MC</sup> est une marque de commerce du groupe Bayer.  
Bayer CropScience Inc. est un membre de CropLife Canada

230130

## LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRES

### FONGICIDE

### SUSPENSION

Pour la suppression de la moisissure grise, de la brûlure des feuilles et du chancre des tiges (causés par botrytis) et le blanc dans les concombres, les poivrons et aubergines (sous-groupe de cultures 8-09B) et les tomates de serre, ainsi que de l'alternariose dans les tomates de serre et de la pourriture grise (botrytis) dans les laitues de serre.

### COMMERCIAL

**PRINCIPE ACTIF : Fluopyram .....500 g/L**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agents de conservation.

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32208 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET: 0,5 L à vrac

Distribué par :  
 Envu Canada  
 137 Glasgow Street, Suite 210  
 Office 111  
 Kitchener, ON N2G 4X8  
 Canada

Renseignements sur le produit : 1-800-331-2867  
[www.ca.envu.com](http://www.ca.envu.com)

Registrant : Bayer CropScience Inc.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX****LE PRODUIT:**

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES est un fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la suppression de certaines maladies dans les plants de légumes cultivés en serre. LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

**MISES EN GARDE:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS**

Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

Pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères. Lorsqu'il est appliqué sur le feuillage, NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation (portatif ou automatisé) ou à l'aide d'un nébulisateur manuel ou un appareil pneumatique.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ**

Ne pas retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité de 12 heures.

**PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

#### **ENTREPOSAGE:**

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION:**

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

## MODE D'EMPLOI

La couverture intégrale de toutes les parties de la plante à protéger est essentielle pour obtenir un bon degré de suppression des maladies. Utiliser un volume d'eau et une pression de pulvérisation appropriés pour assurer une couverture intégrale et uniforme en vue d'une suppression optimale des maladies. Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage des plants.

**Ne pas appliquer dans des conditions de faible luminosité, car les cultures pourraient subir des dommages.**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

<b>CONCOMBRES DE SERRE : Application foliaire</b>		
<b>Maladie</b>	<b>Dose mL/hectare</b>	<b>Renseignements sur l'utilisation</b>
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges ( <i>Botrytis cinerea</i> )	500	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture :</p> <p>1,1 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,1 m – 2 500 L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 10 jours.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>
Blanc ( <i>Sphaerotheca fuliginea</i> ) ( <i>Erysiphe cichoracearum</i> )	100	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture :</p> <p>1,1 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,1 m – 2 500 L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le blanc après 7 à 14 jours.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>
<p><b>MISE EN GARDE :</b> Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.</p> <p><b>Restrictions :</b> Ne pas appliquer plus de 500 g de fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.</p> <p>LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.</p>		

**SOUS-GROUPE DE CULTURES 8-09B : POIVRONS ET AUBERGINES DE SERRE : APPLICATION FOLIAIRE  
[AUBERGINE, AUBERGINE D'AFRIQUE, AUBERGINE ÉCARLATE, BICORNE, FAUSSE AUBERGINE, OKRA, PÉPINO,  
PIMENT AUTRE QUE POIVRON, POIVRON, ROSELLE, ET CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES DE CES DENRÉES]**

Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
<p>Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges (<i>Botrytis cinerea</i>)</p>	<p>500</p>	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,7 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 3,4 m – 1 500 à 2 000L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 12 jours.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>
<p>Blanc (<i>Leveillula taurica</i>)</p>	<p>100</p>	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,7 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 3,4 m – 1 500 à 2 000L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le blanc après 7 à 10 jours.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>

**MISE EN GARDE :** Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.

**Restrictions :** Ne pas appliquer plus de 500 g de fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

<b>TOMATES DE SERRE : Application foliaire</b>		
<b>Maladie</b>	<b>Dose mL/hectare</b>	<b>Renseignements sur l'utilisation</b>
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges ( <i>Botrytis cinerea</i> )	500	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage.</p> <p>Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,2 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,7 m – 1 000 à 1 500L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 12 jours.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>
Alternariose ( <i>Alternaria solani</i> )	150 - 300	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage.</p> <p>Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,2 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,7 m – 1 000 à 1 500L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment l'Alternariose après 7 à 12 jours.</p> <p>Utiliser le taux le plus élevé lorsque la pression de la maladie est élevée ou lorsque les conditions agronomiques ou climatiques sont favorables au développement grave de la maladie.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>
Blanc ( <i>Leveillula taurica</i> )	100	<p>Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage.</p> <p>Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,2 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,7 m – 1 000 à 1 500L/ha de volume de pulvérisation</p> <p>Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le blanc après 7 à 14 jours.</p> <p>Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.</p>
<p><b>MISE EN GARDE</b> : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur</p>		

l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué

**Restrictions :** Ne pas appliquer plus de 500g fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

<b>TOMATES DE SERRE : application par trempage / goutte à goutte</b>		
<b>Maladie</b>	<b>Dose mL/hectare</b>	<b>Renseignements sur l'utilisation</b>
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges ( <i>Botrytis cinerea</i> )	40 mL de produit par 1 000 plantes	<p>Un maximum de deux applications effectuées à des fins préventives avec un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines partir du début de la floraison sur la 9<sup>e</sup> grappe. pourvu que la dose maximale par cycle de culture de 1,0 L/ha (500 g de fluopyram par hectare) ne soit pas dépassée.</p> <p>Appliquer la quantité requise dans 500 à 1 500 L/ha.</p> <p>Ne pas appliquer avant la floraison de la 9<sup>e</sup> grappe ou avant le 1<sup>er</sup> mars.</p> <p>Appliquer dans le cadre d'un cycle d'irrigation normal, tard dans la journée, lors du dernier arrosage.</p> <p>Éviter d'appliquer lorsque les conditions favorisent une croissance rapide.</p> <p>Ne pas effectuer une deuxième application de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la première application.</p>
<p><b>MISE EN GARDE :</b> Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions, et les variétés à petits fruits non greffées (avec des feuilles petites et plus minces) ont été particulièrement sensibles au LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.</p> <p><b>Restrictions :</b> Ne pas appliquer plus de 500 g de fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.</p> <p>Un maximum de deux applications consécutives est permis lorsque appliquées dans un mélange avec un fongicide appartenant un groupe autre que ce de groupe 7. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.</p> <p>LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.</p>		

<b>LAITUE DE SERRE : application par trempage / goutte à goutte</b>		
<b>Maladie</b>	<b>Dose mL/hectare</b>	<b>Renseignements sur l'utilisation</b>
Pourriture grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	500	<p>La première application peut être faite une semaine après le repiquage au tout premier stade BBCH 12 (2<sup>e</sup> feuille déployée), et peut être répétée une fois à un intervalle minimum de 6 semaines jusqu'au tout dernier stade BBCH 49 (taille finale de la pomme pour la récolte).</p> <p>Appliquer la quantité requise dans 500 à 1 500 L/ha.</p> <p>Ne pas effectuer une deuxième application de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la première application.</p>
<p><b>MISE EN GARDE :</b> Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.</p> <p><b>Restrictions :</b> Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES dans les 7 jours précédant la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. Un maximum de deux applications consécutives est permis lorsque appliquées dans un mélange avec un fongicide appartenant un groupe autre que ce de groupe 7. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.</p>		

#### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE:**

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Aux fins de la gestion de la résistance LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES contient un fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou d'autres fongicides du groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Éviter de faire des applications successives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou d'autres fongicides du groupe 7 au cours d'une saison. Alternier les applications avec des fongicides affichant un mode d'action différent.
- Pour les cultures à pulvérisations multiples : Lorsqu'appliquer seul, le nombre total d'applications contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser un tiers du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison. Lorsque utilisé dans un mélange pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, le nombre total d'applications contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison. Lorsque les applications seules et les applications mélangées sont utilisées dans un programme, pas plus de la moitié du nombre total d'applications devraient contenir un fongicide de groupe 7.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Envu Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant d'Envu Canada au 1-800-331-2867 ou à [www.ca.envu.com](http://www.ca.envu.com)..

Toujours lire et suivre les instructions sur l'étiquette.

LUNA PRIVILEGE<sup>MC</sup> est une marque de commerce du groupe Bayer.

Bayer CropScience Inc. est un membre de CropLife Canada.